



**FSU** 31

**SNUipp** 05-61-43-60-62  
snu31@snuipp.fr

Réunion d'Information Syndicale



**Partir...  
Hors de France !**

## *RIS Partir... Hors de France !*

Tu souhaites partir enseigner à l'étranger ?  
Tu te poses des questions sur les modalités  
et les possibilités pour partir ?

*Cette RIS est faite pour toi !*

Cette journée sera l'occasion de rencontrer  
les élu·es du SNUipp-FSU et un·e  
responsable du secteur Hors de France à  
propos de tout ce qui concerne  
l'enseignement Hors de France : où aller,  
comment faire...



### **Contact secteur Hors de France**

☎ +33 1 40 79 50 70

✉ [hdf@snuipp.fr](mailto:hdf@snuipp.fr)

🌐 [hdf.snuipp.fr](http://hdf.snuipp.fr)

*Inscris-toi dès maintenant !*



**Mercredi 8 juin à 9h**  
**Au local de la FSU à Toulouse**  
52 rue Jacques Babinet – métro Université Mirail  
**S'inscrire sur notre site et prévenir l'IEN 48h avant**



**FSU 31**

**SNUipp** 05-61-43-60-62  
snu31@snuipp.fr

Réunion d'Information Syndicale



**Partir...  
Hors de France !**

## Réunion d'Information Syndicale : un droit à utiliser !

Tous·tes les collègues, PE, AESH, Psy-EN, qui le souhaitent, syndiqué·es au SNUipp-FSU... ou pas, titulaires, stagiaires ou étudiant·es peuvent participer à une Réunion d'Information Syndicale. Chaque agent·e du premier degré a le droit de participer à 3 demi-journées d'information syndicale par année scolaire (soit 9 heures en tout). Elles peuvent se déduire des animations pédagogiques, et depuis septembre 2014, une peut se tenir sur le temps de présence devant élèves.

Participer à une Réunion d'Information Syndicale, c'est :

- avoir le temps de se former, comprendre, échanger ...
- avoir les bonnes réponses à ses questions,
- réfléchir tou·tes ensemble,
- un moment convivial.

*Enfin, c'est un droit : utilisons-le !*

**1**

**Pour déduire les RIS des 108 heures, informer son IEN au moins 48 h avant le début de la réunion (soit le 6 juin à 9h dernier délai).**

### Modèles de lettre

#### RIS HORS-TEMPS SCOLAIRE

Madame, Monsieur l'Inspecteur·trice,

Conformément au décret du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique, je vous informe de ma participation à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp-FSU 31 le 8 juin de 9 heures à 12 heures.

En conséquence, je participerai pas à l'animation pédagogique du ..... (date) de .... à .... (horaires).

OU

En conséquence, je vous indiquerai plus tard (une fois les convocations aux animations pédagogiques parues) l'animation à laquelle je ne participerai pas.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'Inspecteur·trice, mes sincères salutations.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature

#### RIS SUR TEMPS DE CLASSE

Madame, Monsieur l'Inspecteur·trice,

Conformément à l'arrêté du 29 août 2014 relatif aux modalités de mise en place des réunions d'information syndicale (en application de l'article 5 du décret du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique), je vous informe de ma participation à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp-FSU 31 le 8 juin de 9 heures à 12 heures à Toulouse.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'Inspecteur·trice, mes sincères salutations.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature

**On s'inscrit en ligne sur notre site**

**<https://31.snuipp.fr/spip.php?article9506>**

**ou simplement en**

**flashant le QR-code !**



**2**